



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 24 novembre à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/ AFUA KLOTTWILLIGEN : ouverture d'une enquête publique

Une enquête publique se déroulera à la Mairie de Kilstett du 1er décembre 2014 au 19 décembre inclus. L'enquête publique porte sur le projet de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée ayant pour objet le remembrement de terrains situés sur le territoire de la commune de KILSTETT au lieu-dit "Klottwilligen" et la modification corrélative de l'assiette des droits de propriété, des charges de servitudes y attachées, ainsi que la réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement nécessaires.

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses remarques dans un registre ouvert à cet effet aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Le Commissaire-enquêteur recevra le public en mairie le :

Mardi 2 décembre de 9h à 12h  
Jeudi 11 décembre de 16h à 19h  
Vendredi 19 décembre de 14h à 17h

### 2/Contrats d'Assurance des Risques Statutaires : revalorisation tarifaire

Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;

### Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 4,88 %                      Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

### Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

- Taux : 1,27 %                      Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ Durée de l'avenant : 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015

### 3/Agrément des permissionnaires de Chasse :

Vu l'approbation par le conseil municipal du 20 octobre 2014 de la convention de gré à gré avec « l'association de Chasse Jean ROEDERER » pour le lot de Chasse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'agréer les permissionnaires de l'association de Chasse Jean Roederer :

LUDES Bertrand 20 rue de Zinkental 67206 MITTELHAUSBERGEN  
DIETRICH Christian 4 rue de Roppenheim 67 000 STRASBOURG  
SCHAEFFER Mathieu 94B rue de la Gare 67480 ROESCHWOOG  
GODON Pascal 4 Place du Général de Gaulle 67370 Griesheim s/Souffel  
BLANC René Garage des ALPES Chef- lieu 74360 Abondange  
TAGAND Alain Les Chavannettes 74 360 Vacheresse  
SANNICOLO Franck Les Audevex 74360 Vacheresse.

### 4/ Sortie du personnel du samedi 22 novembre :

Le samedi 22 novembre, une sortie du personnel communal de Kilstett a été organisée en Allemagne (visite de 2 musées du Saarland).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de rembourser à M Francis LAAS (Adjoint au Maire) les frais engagés pour la sortie du personnel qui se monte à la somme de 657.85 €

### 5/ Cérémonies :

La cérémonie du 70<sup>ème</sup> anniversaire des combats de janvier 1945 aura lieu le 5 janvier 2015 au monument des Gendarmes

La cérémonie du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Kilstett aura lieu le samedi 17 janvier 2015 à 10h30. Une délégation de la commune jumelée de Zapfendorf participera à la cérémonie. Un repas leur sera offert ainsi qu'à leurs éventuels hébergeants à l'issue de la cérémonie à la Salle de la Musique et de la Culture.

Le vendredi 9 janvier 2015 : cérémonie des vœux du Maire

Le dimanche 11 janvier 2015 : fête des aînés

### 6/ Droit de préemption urbain :

M le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 2 cessions immobilières.

Le Maire

Gabriel MULLER